



Les autorités cantonales et communales se soucient de leur population et mettent en place depuis plusieurs années un plan canicule.

Le plan canicule a pour objectif de prévenir et coordonner les atteintes à la santé dues à la chaleur accablante et de préparer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés par la réponse sanitaire.

Afin de vous apporter une aide, votre commune a désigné un **référant communal** que vous pouvez atteindre au **021 695 33 80** ainsi que plusieurs visiteurs à domicile. Les visiteurs sont recrutés auprès de la Protection civile, des Pompiers et des Samaritains. La mission des visiteurs est de vérifier que les effets de la chaleur ne mettent pas votre santé en danger. En cas de problème, ils pourraient prendre des mesures pour vous apporter l'aide nécessaire.

Il est évident que chacun a le devoir d'appliquer les règles de prévention et, dans un esprit de solidarité, d'augmenter sa vigilance à l'égard des personnes âgées, des jeunes enfants, de ses voisins et de toutes personnes fragilisées par des problèmes de santé.

Les visiteurs sont actifs uniquement si le plan canicule est déclenché. En cas d'alerte, la population est avisée par la télévision, la radio et la presse.

Quelques règles simples à appliquer

1. Certaines personnes souffrent particulièrement de la chaleur. Soyez solidaires. Prenez des nouvelles de vos amis, voisins et proches vulnérables : personnes âgées, malades nécessitant assistance, jeunes enfants, etc.
2. Se reposer... rester au frais.
3. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir.
4. Boire de l'eau régulièrement... manger léger.

Urgence

En cas **d'urgence** vous pouvez appeler votre médecin traitant, la centrale des médecins de garde au **0848 133 133 (24h/24h) ou le 144.**

Infos

Toutes les informations sur les mesures à prendre en cas de canicule sur www.vd.ch/canicule ou sur www.canicule.ch

